

Editorial

Avancer pour mieux s'arrêter?



Le Parlement a décidé que les crédits pour les hautes écoles seraient lissés et augmentés de 157 millions de francs lors de l'examen du Message FRI 2013-2016. Ces moyens supplémentaires décidés durant la session d'automne 2012 doivent permettre de compenser la hausse du nombre d'étudiants sans renoncer à d'autres investissements importants dans l'enseignement et la recherche.

Mais avant même que le Message FRI ne soit sous toit, le Conseil fédéral a publié le programme de consolidation et de réexamen des tâches (CRT) 2014, dont les mesures d'économie n'épargnent pas le domaine FRI. Concrètement, il prévoit de réduire la subvention de base aux universités et la contribution financière aux écoles polytechniques fédérales (EPF) de 1% dès 2014 par rapport aux moyens prévus dans le Message FRI. La Confédération entend ainsi économiser 31 millions de francs par an. Mais ce n'est pas tout: le Conseil fédéral veut que les EPF dédient 60 millions de leur budget ordinaire à la recherche énergétique.

Si le Message sur la recherche énergétique et le CRT 2014 sont mis en œuvre de la sorte, il ne restera presque plus rien des moyens FRI supplémentaires destinés à compenser la hausse du nombre d'étudiants. Au Parlement d'effectuer les corrections nécessaires pour que la place scientifique suisse ne tourne pas en rond dans sa cage!

Elisabeth Schneider-Schneiter
conseillère nationale,
membre du team politique FUTURE

Bourses d'études

Le Conseil fédéral veut accélérer l'harmonisation

Les citoyennes et les citoyens doivent tous avoir les mêmes chances pour accéder à la formation. Mais en matière de bourses d'études, c'est la loi de la jungle qui règne en Suisse: chaque canton a ses propres critères de soutien aux étudiants. Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative sur les bourses pourrait désormais conduire à une harmonisation accélérée.

Le Conseil fédéral donne un nouvel élan à la politique des bourses d'études: en soumettant une révision totale de la Loi sur les contributions à la formation, il propose un contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses de l'Union des étudiants de Suisse (UNES). Ce texte se base essentiellement sur le concordat des cantons sur les bourses d'études, adopté en 2009 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cet accord intercantonal n'a toutefois progressé que lentement au cours des dernières années. A l'heure actuelle, dix cantons ont adhéré au concordat; l'harmonisation des bourses sur le plan national n'est donc pas pour demain si l'on continue sur cette voie. Mais dès lors que le Conseil fédéral base la Loi sur

les contributions à la formation sur le concordat intercantonal, il pourrait accélérer l'équilibrage du système.

La pression sur les cantons s'accroît

Avec son projet, le Conseil fédéral se positionne toutefois du côté des cantons. Contrairement à l'initiative sur les bourses de l'UNES, qui entend transférer les compétences des cantons à la Confédération, le contre-projet indirect préserve la souveraineté des cantons. Mais il intègre dans la loi fédérale certaines dispositions formelles du concordat sur les bourses. De la sorte, seuls les cantons qui respecteront les dispositions d'uniformisation du concordat recevront des contributions fédérales. La pression s'accroît donc sur les cantons pour qu'ils activent l'harmonisation.

Avec la révision de la loi, le Conseil fédéral veut par ailleurs répartir les contributions fédérales en fonction des prestations: plus la somme des bourses et des prêts octroyés par un canton sera élevée, plus le soutien de la Confédération sera grand. Cette mesure doit inciter les cantons à mieux soutenir les étudiants.

Les taxes d'études sont du ressort des hautes écoles

Ces derniers temps, la thématique des taxes d'études a suscité une grande attention au sein des hautes écoles suisses. Les taxes d'études sont fixées par les hautes écoles dans le cadre de leur autonomie et en accord avec les institutions qui les soutiennent. L'orientation du système des bourses, lui, est de la seule responsabilité

du politique. C'est là où il faut mettre la priorité: ce n'est pas le montant des taxes d'études qui doit assurer un accès équitable à la formation, mais un système d'aide homogène et juste permettant aussi aux étudiants issus de couches sociales moins aisées d'accomplir une formation supérieure.

Suite de la page 1

Davantage d'équité dans la formation

Personne ne conteste le fait que des mesures sont nécessaires. Les différences frappantes entre les cantons parlent clairement: tandis qu'en 2011 le canton de Vaud payait en moyenne 9109 francs par bourse octroyée, le canton de Neuchâtel n'en versait que 3807. Les 24 autres

cantons se répartissent de manière équilibrée entre ces deux extrêmes (voir tableau), si bien que la moyenne suisse se monte à 6353 francs par bourse. Ces exemples montrent que les chances en matière de formation ne sont pas identiques dans tous les cantons. Mais les différences marquantes dans les montants des

bourses ne sont pas les seules à poser problème; les critères déterminant le droit des étudiants à obtenir une bourse varient eux aussi fortement d'un canton à l'autre et il manque une harmonisation formelle du système.

C'est pourquoi le Réseau FUTURE salue le contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses. La proposition du Conseil fédéral rend possible un compromis réaliste et susceptible d'être mis en œuvre dans un délai utile. Grâce à l'initiative populaire lancée par les étudiants, la Confédération et les cantons avancent enfin sur ce sujet. Avec les bourses, ils ont une bonne occasion de mettre en pratique le principe du pilotage commun du domaine des hautes écoles tel que prévu par la Loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). La consultation sur le contre-projet du Conseil fédéral est ouverte jusqu'au 14 février 2013.

Bourse ou prêt? Les différents moyens de financer des études

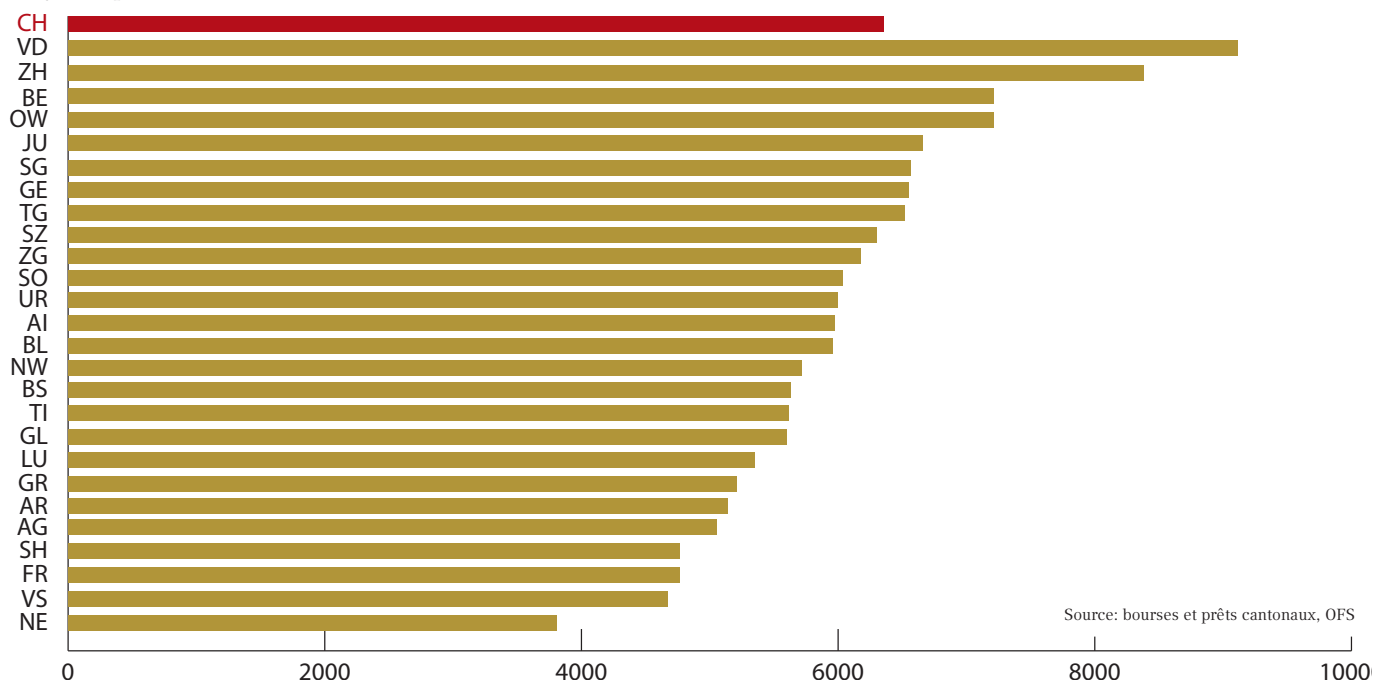
La main publique peut aider à financer des études par le biais de bourses ou de prêts.

Les **bourses** subventionnent des personnes en formation et ne doivent par conséquent pas être remboursées. Deux critères sont décisifs pour en obtenir une: le droit à l'indemnité et l'estimation du niveau de l'aide. Ces deux paramètres varient aujourd'hui fortement d'un canton à l'autre.

Les **prêts** doivent être remboursés ultérieurement par les étudiants. En principe, ils sont accordés sans intérêt. En 2011, les cantons ont presque tous pratiqué un système dual, octroyant un prêt en complément à une bourse. Seul le canton de Glaris a renoncé entièrement à cette pratique; dans les cantons de Zurich et des Grisons, la part du prêt s'est montée à moins de 1%. Le pourcentage de prêt en Suisse pour l'année 2011 a été relativement faible: il représentait seulement 6% du montant total octroyé.

Moyenne des bourses par canton

Moyenne par bénéficiaire en francs



news

Tournant énergétique Berne encourage la recherche énergétique

Le Conseil fédéral entend soutenir la recherche énergétique durant les années 2013-2016 par une somme totale de 202 millions de francs. C'est ce que prévoit le message spécial sur le plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» publié à la mi-octobre 2012. Le Conseil fédéral espère obtenir des impulsions bénéfiques pour le tournant énergétique décidé en 2011. Avec ce message spécial, la recherche fondamentale comme la recherche appliquée recevront un soutien. Le texte prévoit la création de sept nouveaux centres de compétences dans le domaine de l'énergie, avec pour points forts l'efficacité, les réseaux électriques, le stockage, la fourniture de courant, l'économie / l'environnement / le droit / le comportement, la mobilité et la biomasse. Pas moins de 30 nouveaux groupes de recherche avec chaires d'enseignement devraient ainsi voir le jour d'ici à 2020.

L'attribution des projets aura lieu de manière compétitive, par le biais des institutions d'encouragement de la recherche qui ont fait leurs preuves en la matière. Le crédit-cadre de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) pour les années 2013-2016 sera augmenté de 118 millions de francs. En outre, 24 millions supplémentaires seront mis à disposition du Fonds national suisse (FNS) pour son programme d'encouragement de la relève «Energie».

EPF: pas de moyens supplémentaires

Les 60 millions de francs restants du message spécial sont prévus pour le Domaine des EPF, que le Conseil fédéral considère comme un acteur central dans le domaine de la recherche énergétique. Les écoles polytechniques fédérales doivent cependant renoncer à une augmentation de leurs moyens, contrairement au FNS et à la CTI. Se-

lon le Conseil fédéral, les EPF doivent tirer ces 60 millions du crédit-cadre 2013-2016 déjà accordé par le Parlement et investir la somme à des fins déterminées dans la recherche énergétique. Le Conseil fédéral avance comme argument le fait que le Parlement a déjà augmenté de 103 millions de francs par rapport au budget les moyens pour le Domaine des EPF lors de la session d'automne. Mais de facto, cet argent manquerait aux EPF pour compenser la hausse du nombre d'étudiants.

Le message sera vraisemblablement débattu début 2013 par les commissions compétentes du Conseil national et du Conseil des Etats. Le Parlement se prononcera sur le projet lors de la session de printemps 2013.

Etudes de médecine

Renforcer la médecine de famille

Le Conseil fédéral veut ancrer la médecine de famille dans les objectifs légaux de la formation universitaire et postgrade des médecins. Il a confirmé sa volonté à l'issue de la procédure de consultation sur la révision de la Loi sur les professions médicales (LPMéd). Cette mesure doit contribuer à renforcer la médecine de famille et à assurer une prise en charge de premier recours en Suisse dans les années à venir.



La médecine de famille ne figure à ce jour pas dans les objectifs légaux de la formation universitaire. (Image: FNS)

La révision de la loi prévoit en outre que les étudiants en médecine devront à

l'avenir acquérir des connaissances sur les méthodes de la médecine complémentaire. En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes étrangers, des adaptations au droit européen sont nécessaires. Le Département fédéral de l'intérieur a reçu le mandat d'élaborer un message sur la révision de la loi.

Recherche et innovation

Un parc d'innovation sur plusieurs sites, mais quand?

Un parc national d'innovation doit voir le jour sur plusieurs sites. C'est ce qu'ont décidé les sénateurs en leur qualité de second conseil dans le cadre de l'examen de la révision de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui a eu lieu pendant la session d'automne 2012. Avec 21 voix contre 21 et la voix prépondérante du président, la décision l'a toutefois emporté de justesse contre une proposition de la minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E). Celle-ci demandait que la répartition du parc suisse de l'innovation sur plusieurs sites ne soit qu'une simple option.

En octobre 2012, la CSEC du Conseil national a de nouveau délibéré sur la LERI: la majorité des membres de la commission s'est décidée en faveur de la version approuvée par le Conseil des Etats. Une minorité tient cependant toujours à la formulation initiale du National: celle-ci prévoit qu'un parc d'innovation doit «dès le début» être réparti sur plusieurs sites, afin de maintenir l'équilibre entre les régions. La version du Conseil des Etats renonce au contraire à fixer dans le temps la planification des sites et réclame à la place une mise en réseau des différents sites et la collaboration avec les hautes écoles. La balle est maintenant à nouveau dans le camp de la Chambre basse. Cette dernière délibérera durant la session d'hiver.



La direction élargie du SEFRI est nommée

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a nommé la future direction élargie du Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Cet organe comprendra, dès le 1er janvier 2013, la direction à trois têtes que formeront Mauro Dell'Ambrogio pour les hautes écoles, Josef Widmer pour la formation et Jürg Burri pour la recherche et l'innovation, et les personnes appelées à diriger les onze divisions de la nouvelle entité.

La Suisse obtient 33 nouveaux Starting Grants

Sur un total de 536, le Conseil européen de la recherche (ERC) a attribué 33 Starting Grants à des jeunes chercheurs établis en Suisse, qui pointe au 5^{ème} rang du classement par pays. Onze bourses vont à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 8 à sa grande sœur de Zurich et 4 à l'Université de Genève. L'ERC octroie deux bourses aux universités de Zurich et de Lausanne et à l'IBM Research GmbH de Zurich. Les universités de Bâle, Berne et de la Suisse italienne ainsi que l'Institut tropical et de santé publique suisse obtiennent une bourse.

Trois cantons rejettent le concordat sur les hautes écoles

Les deux Bâles et le canton d'Argovie rejettent le projet de Conseil des hautes écoles proposé par le concordat sur les hautes écoles de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Ils s'opposent au fait que le canton de Bâle-

Campagne, qui cofinance avec Bâle-Ville l'Université de Bâle, ne trouve pas de place dans cet organe.

Sept universités suisses parmi les 200 meilleures écoles du monde

Les écoles polytechniques fédérales de Zurich (12^{ème}) et Lausanne (40^{ème}) sont les meilleures écoles d'Europe continentale du Times-Higher-Education-Ranking (THE-Ranking). Les universités de Zurich (89^{ème}), Lausanne (130^{ème}), Genève (133^{ème}), Bâle (142^{ème}) et Berne (151^{ème}) figurent elles aussi parmi les 200 meilleures hautes écoles du monde. Les cinq universités cantonales reculent toutes par rapport à l'an passé.

100 millions de francs pour la relève scientifique

Le mécène Branco Weiss, décédé en 2010, lègue 100 millions de francs à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zurich). L'entrepreneur et ancien professeur à l'ETH Zurich a souhaité dans son testament que sa donation profite au programme «Society in Science – The Branco Weiss Fellowship», qu'il a fondé en 2002. Ce programme est rattaché à l'ETH Zurich et encourage des jeunes chercheurs dans le monde entier.

Les hautes écoles reçoivent 157 millions de plus

Durant la session d'automne 2012, le Parlement a trouvé un compromis dans le débat sur le crédit-cadre pour la formation, la recherche et l'innovation pour les années 2013 à 2016. Les moyens prévus pour le Domaine des EPF et pour les universités cantonales seront lissés et augmentés de 157 millions de francs par rapport au projet initial du Conseil fédéral. Victimes du compromis, le Fonds national suisse (FNS) et la Commission pour la technologie et pour l'innovation (CTI) n'ont pas obtenu de hausse budgétaire.

Les dépenses 2013 supplémentaires pour la formation sont confirmées

Les Commissions des finances du Conseil des Etats et du Conseil national ont adopté les dépenses supplémentaires pour la formation dans le cadre de l'examen du budget 2013. Durant la session d'automne 2012, le Parlement avait décidé d'augmenter les dépenses pour le Domaine des EPF (32 millions de francs), les universités (17 millions de francs) et la formation professionnelle (7 millions de francs). Le Parlement tranchera définitivement durant la session d'hiver 2012.

Plus de moyens pour l'enseignement

Les écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne compteront en 2013 50% d'étudiants de plus qu'en 2004. Pour assurer la qualité, le Conseil des EPF a budgétisé pour 2013 pas moins de 40 millions de plus pour l'enseignement qu'en 2012. Près de 30 chaires doivent être créées et des investissements dans les infrastructures sont à prévoir.

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2012

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.